



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

15 Novembre  
Séance ordinaire de la Municipalité de Cloridorme tenue le 4 octobre 2021 à 19h30

N° de résolution  
ou Annexe  
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre Martin

Sont présents :  
M. Marcel Mainville  
Normand Poirier  
MMES : Nancy Cloutier  
Josée Boulay  
Michèle Fournier  
Josette Dupuis

Absents : Aucun

Était également présente madame Diane Gregory, directrice générale.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire, lequel est toujours en vigueur

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se retrouve en zone verte et que les séances du conseil peuvent se tenir en présence des citoyens dans le respect des consignes sanitaires;

**EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS QUE** la présente séance se tienne à la salle du Conseil de ville de Cloridorme dans le respect des consignes sanitaires, notamment la distanciation sociale, le lavage des mains et le port du masque.

### 2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire, monsieur Pierre Martin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

### 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution # 216-11-21

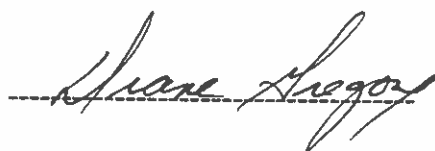
#### Ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME JOSÉE BOULAY, CONSEILLIÈRE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
5. Correspondance du mois : Courriel de deux citoyens
6. Rapport du conseil et suivi des procès-verbaux
7. Présentation des comptes payés
8. Présentation des comptes à payer

-----  
Maire

  
-----  
Sec-Trésorière





**9- Résolutions et règlements:**

9.1 Résolution spéciale permettant à Madame Bouthillette de déposer la demande de financement volet 1

9.2 Résolution pour acheter le camion de vidange sous forme de crédit-bail

9.3 Achat de publicité pour les Vœux des fêtes à Radio Gaspésie 8 messages et pour 120.00\$ et Journal le Phare pour 75.00\$ plus taxes

9.4. Résolution permettant à Monsieur Rénaud Méthot des Affaires municipales pour venir rencontrer le conseil municipal de Cloridorme

9.5 Quote Part OMH de 4575\$ a 5412\$, montant additionnel de 837.00\$

9.6 Nomination du maire suppléant pour les 8 prochains mois

9.7 Engagements de 3 pompiers volontaires : Alexis Francoeur, Jason Francoeur et Tommy Poirier Coté

10. Note de la D.G.

11. Période de questions

12. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**Résolution # 217-11-21**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 OCTOBRE 2021**

Chaque membre du conseil n'ayant reçu pas le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 septembre 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2021 soit approuvé avec une modification à savoir qu'il faut enlever à la résolution #208-10-21 la mention du volet pour la MRC. La directrice générale fera la correction tel que demandée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**5. CORRESPONDANCE DU MOIS**

Toute la correspondance a été remise au conseil municipal avant la réunion pour consultation. Une lettre sera envoyée à Madame Lacasse suite à sa demande d'acquisition d'une partie de route appartenant à la municipalité tel que décidé par le conseil en séance de travail.

**6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.**

Les conseillers ont fait part des développements dans leur dossiers respectifs

Maire

Sec-Trésorière



**Résolution # 218-11-21**

**7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2021;

N° de résolution  
ou annotation

**SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** les déboursés et montants incompressibles du mois d'octobre 2021 qui suivent soient acceptés : Salaires nets au montant de 20478.99\$, de remises mensuelles DAS au provincial de 8733.39\$ et au fédéral de 3447.37 \$ et autres incompressible (Hydro, Telus, etc.) pour 23,119.87 \$, pour un grand total de 55,779.62\$

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**8-Résolution # 219-11-21**

**ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE \$**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiement en date du 30 octobre 2021 de 45,201.05 \$

**SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER, CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de \$ 45,201.05\$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

La liste de tous les comptes payés et à payer s'élève à \$ 100,980.67\$

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS**

**9.1 Résolution #220-11-21**

**RÉSOLUTION SPÉCIALE PERMETTANT À MADAME GHISLAINE BOUTHILLETTE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE GRANDE-VALLÉE DE DÉPOSER LA DEMANDE  
FINANCEMENT VOLET 4**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cloridorme a pris connaissance du Guide concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité.

**ATTENDU QUE** les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme désirent présenter un projet de regroupement intermunicipal en matières Résiduelles dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSETTE DUPUIS, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU QUE** la présente adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Cloridorme s'engage à participer au projet du regroupement intermunicipal en matières résiduelles et à assumer une partie des coûts selon la proportion établie entre les municipalités;



Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Le conseil nomme la Municipalité de Grande-Vallée organisme responsable du projet.

N° de résolution  
ou annotation

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 9.2 Résolution # 221-11-21

#### Résolution pour acheter le camion de vidange sous forme de crédit-bail

**CONSIDÉRANT QUE** la seule soumission reçue pour l'achat d'un camion à ordures neuf provient de Groupe Environnemental Labrie et qu'elle s'élève à 484 815,08 \$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt 2021-06 est d'un montant de 400 000 \$ ce qui ne couvre pas la dépense totale et que chacune des municipalités devraient puiser à même leurs fonds généraux respectifs pour pourvoir au manque à gagner ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le devis d'appel d'offres il est mentionné que la Municipalité de Grande-Vallée se réserve le droit de financer le véhicule par crédit-bail ;

**CONSIDÉRANT QU'il y a rareté** pour ce type de véhicule et que les délais de livraison sont d'un minimum de 12 mois ;

**CONSIDÉRANT QU'il y a urgence** à confirmer la commande du camion qui a été réservé par le soumissionnaire pour assurer sa livraison dans les meilleurs délais ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Cloridorme et de Petite-Vallée ont confirmé leur accord ;

**EN CONSEQUENCE, APRES DISCUSSION, IL EST PROPOSE PAR LA CONSEILLERE NANCY CLOUTIER, ET RESOLU A L'UNANIMITE DES ÉLUS PRÉSENTS ;**

**QUE** la municipalité de Cloridorme confirme à la municipalité de Grande-Vallée qu'elle peut faire la commande du camion-ordure neuf à Groupe Environnemental Labrie au montant de 484 815,08 \$ taxes incluses, conformément à la soumission reçue ;

**QUE** la municipalité de Cloridorme confirme son acceptation à ce que la Municipalité de Grande-Vallée confirme son intention de procéder au financement du véhicule par crédit-bail et que la directrice générale de Grande-Vallée soit autorisée à demander des soumissions quelques semaines avant la livraison du camion.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

-----  
Maire

-----  
*Diane Hébert*  
Sec-Trésorière



**9.3 Résolution #222-11-21**

**ACHAT DE VOEUX DES FÊTES A RADIO-GASPÉSIE 8 MESSAGES ET POUR 120.00\$ ET JOURNAL LE PHARE POUR 75.00\$ PLUS TAXES**

**ATTENDU QUE** le maire et les conseillers désirent offrir des souhaits à la population de Cloridorme pour le temps des fêtes;

**ATTENDU QUE** ceux-ci désirent rejoindre la majorité des électeurs et citoyens de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER NORMAND POIRIER, DE PROCÉDER** à l'achat de publicité via Radio-Gaspésie pour 8 messages de vœux, soit quatre pour Noël et 4 pour le jour de l'an pour un montant de 120.00\$ plus taxes; et d'acheter un espace publicitaire d'une demi-page dans le journal le Phare pour un montant de 75.00\$ plus taxes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9.4 Résolution #223-11-21**

**RÉSOLUTION PERMETTANT À MONSIEUR RÉNALD MÉTHOT DES AFFAIRES MUNICIPALES POUR VENIR RENCONTRER LE CONSEIL MUNICIPAL DE CLORIDORME**

**ATTENDU QUE** la directrice générale, le nouveau maire et les conseillers désirent rencontrer Monsieur Réналd Méthot et/ou un autre représentant du ministère des Affaires municipales et de l'habitation afin d'obtenir des éclaircissements sur la fonction de maire, de conseiller et sur différentes questions d'ordre général.

**SUR LA PROPOSITION, DU CONSEILLER, MONSIEUR NORMAND POIRIER, IL EST RÉSOLU** que la directrice générale demande une visite à la municipalité à monsieur Méthot et/ou d'un autre représentant du MAMH.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9.5 Résolution #224-11-21**

**QUOTE PART OMH DE 4575.00\$ A 5412.00\$, MONTANT ADDITIONNEL DE 837.00\$**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu un budget modifié pour la quote part de la municipalité pour la portion payable de 10% de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouvelles dépenses ont été au préalable approuvées par la société d'habitation du Québec;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE, CONSEILLIER ET RÉSOLU** que :

**Que** le conseil municipal de Cloridorme adopte la quote part de 5412.00\$ à payer à l'OMH et demande à la directrice générale de verser la portion manquante pour arriver au montant de 5412.00\$ soit un montant additionnel de 837\$ depuis le dernier versement fait.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Maire

Sec-Trésorière



**9.6 Résolution #225-11-21**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES 8 PROCHAINS MOIS**

**ATTENDU QU'IL** faut nommer un maire suppléant et que ce dernier agira en remplacement du maire en son absence;

**ATTENDU QU'**une durée de 8 mois a été décidé afin de permettre une rotation équitable de tous les conseillers pour leur mandat de quatre ans;

**ATTENDU QUE** chaque conseiller pourra être maire suppléant pour une durée de 8 mois durant leur mandat :

**APRES DISCUSSION ET SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLERE, MADAME JOSÉE BOULAY, IL EST DÉCIDÉ** de nommer pour la première période de 8 mois monsieur Marcel Mainville a titre de maire suppléant et de lui accorder l'indemnité supplémentaire de 50.00\$ par mois tel que prescrit par le règlement 2018-01 décrétant les rémunérations de base et allocations de dépenses pour les élus municipaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9.7 Résolution #226-11-21**

**ENGAGEMENT DE 3 POMPIERS VOLONTAIRES: ALEXIS FRANCOEUR, JASON FRANCOEUR ET TOMMY POIRIER COTÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin de pompiers volontaires et que nous n'avons pas un ratio suffisamment élevé;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire consolider sa force de frappe au niveau des incendie;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire s'assurer d'une couverture complète durant les jours de congé, des fêtes et maladie;

**SUR LA PROPOSITION, DU CONSEILLER, MONSIEUR NORMAND POIRIER, IL EST RÉSOLU** de demander à la directrice générale de procéder à l'engagement des pompiers volontaires suivants : Alexis Francoeur, Jason Francoeur et Tommy Poirier Coté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-----  
Maire

*Marie Auger*  
-----

Sec-Trésoriere



**10. Note de la DG : Rapport de balance de vérification suivra sou peu**

**11. <sup>N° de résolution</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens ont posé des questions sur les sujets à l'ordre du jour Les membres du conseil municipal ont répondu aux questions.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**13. Résolution # 227-11-21**

Les sujets étant épuisés;


**IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE BOULAY, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;**

**QUE** la séance soit levée à 20h09.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Je, Pierre Martin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'Article 142 (2) du code municipal.**

Maire

  
Sec. Trésorière